

26 Fév 1955

à la somme de 339.000 francs.

Affaires à l'ouverture nous avons fait le bilan auquel nous l'avons étendu à l'ensemble de l'administration et de l'enseignement.

Acquisition de la gestion du Centre Hospitalier administratif non valable et reclassée dans les débts

et fonds propres.

Sur l'état de créances et recouvrements et bras de poissants en date du 1^{er} décembre 1954

Y a lieu jusqu'à présent faire appelle Recouvrement.

Y a été déclaré établis en date du 31 Janvier 1955

Y a l'avis de la commission des Finances.

Autour M. le Secrétaire à l'Intérieur à signer :

- Etat de créances et recouvrements en date du 1^{er} Décembre 1954 du montant de 14.426.400 + 3.919.60 bras de poissants.

- Etat de créances et recouvrements en date du 31 Janvier 1955 du montant de 11.219 francs

Y a fait faire à l'unanimité

1) Crédits complémentaires Exercice 1954

Y a fait faire à l'unanimité écrits chapitre XXI art 12 (article de maladie et autres pour caisses sociales) tout insuffi-

sant pour permettre réglement total des dépenses engagées pour l'exercice 1954. Résultance de credt venir de l'accroissement considérable des enfants nés pendant dans la clandestinité et de l'assile

différence le 1^{er} Janvier.

55006

Opposant 1.833

55007

actuellement de l'opposition qui complète une exécution publique de plus de 11.000 fr.

Adopté à l'unanimité

Approuvé le 25.11.1954

55010
"Convenance à faire fait tout"

Sur la facture des mandats 27.734 fr. établi par la Société
"Au fil d'imprécision du crédit de 11.000 fr. ouverte dans le budget
1954 pour abonnement à diverses publications"

Decide

de demander à M. le Maire de faire un crédit complémentaire "Méphisté"
utb du montant de 27.739 fr. pour financement d'investissements sur le crédit
existant ouvert au même abonnement 10: cotisations aux diverses associations
dont le "Ville fait partie".

Adopté à l'unanimité

Approuvé le 25.11.1954

Adoption de la bibliothèque municipale nomination de la Bibliothécaire

55011
"A la suite de différents achats et dons, la bibliothèque dispose d'un
certain nombre de volumes. M. Résen a fait le classement et donné le
catalogue.

Un crédit de 30.000 fr. a été inscrit au budget 1955 chapitre XXIV avec pour
accru le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

M. le Maire propose au Conseil de déclarer M. Résen bibliothécaire.
Le conseil le fait bloquer selon une suggestion datée du 20 novembre 1954
La commission des finances a approuvé."